[Imputation budgétaire] [Donnée 2] Donnée 3 [Donnée 4]



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de [...]

Arrêté n° [...]

portant renouvellement de l'accueil en détachement

Le [La] ministre [...],

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre ler du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;

Vu le [...]

(*STATUT PARTICULIER DU CORPS/EF AUQUEL APPARTIENT L'INTÉRESSÉ(E)*)

Vu l'arrêté n° [...] en date du [...] portant prise en charge par voie de détachement ; [*SELON LA SITUATION DE L'AGENT*]

Vu l'arrêté n° [...] en date du [...] portant renouvellement de l'accueil en détachement ; [*SELON LA SITUATION DE L'AGENT*]

Vu la demande de l'intéressé[e],

Arrêt[e]:

Article 1er : L'accueil par voie de détachement de [M. / Mme] [Nom] [Prénom], affecté[e] au sein de :

[affectation administrative] - [affectation opérationnelle], dans le grade de : [Grade/GEF], dans le corps des : [Corps/EF], est renouvelé à compter du [...] jusqu'au [...] inclus. [*L'AGENT(E) EST DETACHE(E) DANS UN CORPS*]

L'accueil par voie de détachement de [M. / Mme] [Nom] [Prénom], affecté[e] au sein de : Article 1er bis :

[affectation administrative] - [affectation opérationnelle], dans le groupe emploi de : [Grade/GEF], dans l'emploi fonctionnel de : [Corps/EF], est renouvelé à compter du [...]

j̇̃usqu'au [...] inclus.

[*L'AGENT(E) EST DETACHE(E) DANS UN EMPLOI FONCTIONNEL*]

Article 2 La demande de renouvellement du détachement ou de réintégration dans son

administration d'origine doit être formulée par l'intéressé[e] auprès de son administration

d'accueil, trois mois au moins avant la fin du détachement.

[*L'AGENT(E) EST EN DETACHEMENT ENTRANT*]

La demande de renouvellement du détachement ou de réintégration dans son corps Article 2 bis

d'origine doit être formulée par l'intéressé[e] auprès de sa structure d'accueil, trois mois au

moins avant la fin du détachement.

[*L'AGENT(E) EST EN DETACHEMENT ENTRANT/SORTANT*]

Article 3 L'intéressé[e] dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R.

421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement

compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique

"Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : [Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de [...] est chargé[e] de l'exécution du présent arrêté.]

Fait le (...)

Pour le [la] ministre et par délégation :

Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation :

[Fonction],

[Prénom + NOM]